

Travailleur social, un métier de proximité



Accompagnant·e éducatif et social

AES

Diplôme d'État (DE) de niveau 3

Métier

L'accompagnant·e éducatif et social (AES) est un·e travailleur·se social·e qui accompagne des enfants, des adultes ou des personnes âgées vulnérables ou en situation de handicap. Il·elle les accompagne dans les actes de la vie quotidienne, les relations sociales, l'intégration scolaire et les loisirs, selon la spécialité choisie en formation. Il·elle établit une relation attentive et sécurisante avec ces personnes pour favoriser leur expression, leur bien-être physique et psychologique. Pour cela, il·elle prend en compte le projet de la personne et les difficultés liées à l'âge, à la maladie, au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, afin d'adapter son intervention.

Pour quoi faire ?

- Comprendre le contexte de vie, la situation et les besoins de la personne.
- Écouter, observer et échanger avec la personne sur ses besoins et son ressenti, et si besoin l'orienter.
- Informer et conseiller la personne sur des aides techniques (aides visuelles, déambulateur, etc.).
- Accompagner la personne dans les gestes de la vie quotidienne (toilette, tâches ménagères, déplacements, etc.) et dans sa vie sociale.
- Maintenir ou développer l'autonomie de la personne.

Auprès de qui et comment ?

L'AES, en fonction de la spécialité Accompagnement choisie, pourra exercer sur différents lieux d'intervention.

Accompagnement de la vie en structure collective
Auseind'établissementsaccueillantdespersonnesâgées
ou des enfants ou adultes en situation de handicap.
Établissementd'hébergementpourpersonnesâgéesdépendantes
(EHPAD)unitésdesoinsongueurée(USLD)instituts médico-édu-
catifs (IME), etc.

Accompagnement de la vie à domicile
Auprèsdepersonnesâgéesousituationdehandicap.
Audomiciledelapersonne, endirectouvialesservicesd'aide
etd'accompagnementàdomicile(SAAD), lesservicesd'aideà
lapersonne(SAP), lesservicesdesoinsinfirmiersàdomicile(SSIAD).
Dansleslieuxdevie des personnes: foyerslogement.
Autravail'établissementsetservicesd'aideparletravail(ESAT), etc.

Accompagnementàl'éducationinclusiveetvieordinaire
Auseindestructuresd'accueildepetiteenfance,d'établissements
d'enseignementsetdeformation, d'établissementsetservices
médico-sociaux, etc.
Crèchesmulti-accueil,ouautresstructurespetitesenfanceécoles,
groupesd'entraidemutuelle(GEM), servicesd'accompagnement
àlaviesociale(SAVS), servicesd'éducationspécialiséeetdesoins
(SES-SAD), etc.

Financement	Voie directe	Situation d'emploi *	Financement personnel
Coût de la formation	100 €/an	6 300 € + 160 € (inscription)	4 410 € + 112 € (inscription)
Financements possibles	Bourse du Conseil régional Pôle emploi	Plan de développement de compétences / CPF / CPF de transition / CFP / Employeur / Contrat de professionnalisation / Pro A	

* Codes : vie en structure collective : RNCP = 25467 – CPF = 245852 – Certinffo = 87187 - DATADOCK = 0012876

Notre avenir,
L'école pratique de service social
celui des autres



epss

1 an
durée de
la formation

525 h
de formation
théorique

840 h
de stages pour
les étudiants
en voie directe

100 %
Taux de réussite
(2019)

Des actions de promotion des métiers
et de formation tout au long de l'année...
Suivez notre actualité !

Connectez-vous à notre formation digitale
"S'orienter vers le social"

> 1 adresse : <https://ead.epss.fr/>
> 2 clics : • connexion anonyme
• "S'orienter vers le social"

École pratique de service social
Établissement composante de CY Cergy Paris Université

Cergy • 13 bd de l'Hautil
95092 Cergy-Pontoise cedex - France

Standard : +33 (0)1 30 75 62 96
Admissions : +33 (0)1 30 75 59 14
Financement : +33 (0)1 30 75 62 27

Général : epss@epss.fr
Admissions : selections@epss.fr
Financements : m.drozdowski@epss.fr

www.epss.fr



Contenu

Diplôme requis et conditions d'admission

Aucun diplôme n'est exigé pour se présenter à la sélection.

Objectifs de la formation

La formation a pour objectif l'acquisition des 4 domaines de compétences suivants :

- DC1 - Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale,
- DC2 - Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité,
- DC3 - Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés,
- DC4 - Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne, selon la spécialité choisie :
 - accompagnement de la vie en structure collective,
 - accompagnement de la vie à domicile,
 - accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire.

La formation théorique, comprend 14 heures de détermination de la spécialité et 511 heures organisées en 4 domaines de formation comprenant un socle commun et une spécialité de 147 heures.

Le programme de formation est commun aux apprenants en voie directe ou en situation d'emploi. Cependant l'organisation de l'alternance et les temps de stage diffèrent selon les statuts et parcours particuliers.

L'obtention du diplôme d'État est acquise par la validation distincte des 4 domaines de formation.

Les allègements et/ou dispenses de formation prévus par la réglementation sont décidés, après les résultats à l'épreuve d'admission, à la Commission d'allègements de l'EPSS.

Possibilité d'un certificat de spécialité complémentaire pour les titulaires du DEAVS, DEAMP ou CAFAD

147 heures de formation théorique concernant la spécialité choisie et 175 heures de formation pratique sur un terrain professionnel en rapport avec la spécialité.

Admission

Étape 1 - La sélection

L'ensemble du processus d'admission comprend :

- une **lettre de motivation** sous forme d'argumentaire du projet de formation à joindre au dossier d'inscription ;
- une **épreuve écrite d'admissibilité** (dispense possible selon diplôme déjà acquis) : questionnaire d'actualité destiné à apprécier les intérêts et les connaissances du candidat ainsi que ses capacités d'expression écrite (1h30). Les candidats sont admis à l'épreuve suivante s'ils obtiennent une note supérieure ou égale à 10 sur 20 ;
- une **épreuve orale d'admission** : un entretien individuel de 30 minutes, avec un jury composé d'un formateur ou d'un intervenant professionnel de l'EPSS. Le candidat a 30 minutes avant son entretien, pour le préparer à l'aide d'un questionnaire ouvert. La note obtenue à l'épreuve orale d'admission constitue la note finale.

CONCOURS écrit (admissibilité) : 30 € / oral (admission) : 40 €

Étape 2 - L'inscription

- Pour tous les candidats : réussite aux épreuves d'admission.
- Pour les candidats en situation d'emploi : attestation de l'employeur précisant les fonctions éducatives exercées et signature de la convention de formation par l'employeur.
- Pour les bénéficiaires des CPF, de la professionnalisation, de la Pro-A ou du CFP : engagement du financement validé.

Pour le certificat de spécialité complémentaire

Dispense des épreuves d'admission, mais entretien avec le responsable de la formation.